

# Musique Amplifiée et Nuisances Sonores

Hubert Capes

Le bruit constitue une menace importante et croissante pour la santé physique et mentale des individus. Son incidence sanitaire n'est plus à démontrer. La gestion du bruit dans un environnement urbain prévoit de réduire les bruits d'origine industrielle ou liés aux réseaux ferrés et routiers et au trafic aérien. Une directive européenne a conduit les pouvoirs publics à légiférer et à mettre en place une cartographie du bruit avec des « zones calmes » où le bruit devra être maîtrisé.

Le bruit généré par des installations sportives ou de loisirs implantées en milieu urbain, n'est pas une nuisance prise en compte dans les cartes d'exposition au bruit car considérée a priori comme supportable et classée dans la catégorie des bruits de voisinage. Or avec l'avènement de moyens de sonorisation surpuissants, la répétition d'événements fortement sonorisés peut générer sur le long terme le même effet délétère que celui d'un bruit continu d'origine industrielle. La notion de zone calme n'ayant pas été étendue pour inclure les nuisances de la musique amplifiée, il reste toujours possible à une Mairie dans le cadre d'un PLU, de réserver une zone spécifique pour la tenue de certaines festivités notoirement bruyantes.

Pour mieux préserver la santé publique, le législateur vient de profondément remanier les textes sur les bruits de voisinage et sur l'exposition à des sons amplifiés. Le décret du 7 août 2017 paru au Journal Officiel le 9 août, fait évoluer la loi vers plus de sévérité. Le seuil des niveaux d'intensité

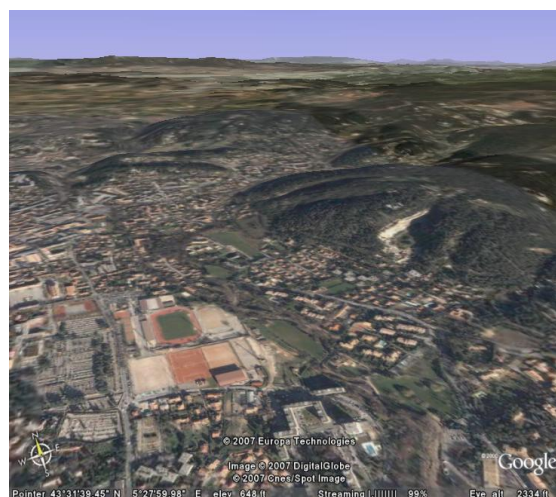
sonore admissibles est abaissé et dans certains cas, le niveau sonore devra être enregistré en continu et tenu à disposition en cas de contrôle.

Lire l'article du Monde sur le lien suivant

[www.lemonde.fr/sante/article/2017/08/09/disc-otheques-et-festivals-ne-devront-plus-depasser-les-102-decibels\\_5170610\\_1651302.html](http://www.lemonde.fr/sante/article/2017/08/09/disc-otheques-et-festivals-ne-devront-plus-depasser-les-102-decibels_5170610_1651302.html)

## Le quartier de la Torse et le bruit

Le Parc de la Torse ainsi que le complexe Carcassonne qui comprend le Stade Carcassonne et les parkings utilisés lors de la Fête Foraine font face aux contreforts du plateau de Bibémus qui répercutent le son comme dans un gigantesque théâtre de plein air. Ce relief particulier favorisant la réflexion des ondes sonores, nécessite un réglage soigneux des appareils de sonorisation si l'on veut préserver la tranquillité publique. En particulier les basses fréquences doivent être atténuées à la source car perçues loin de leur point d'émission.



## Stade Carcassonne face au plateau de Bibemus

Les habitants apprécient que leur quartier soit un lieu ouvert à tous les sportifs aixois. Notre secteur accueille ainsi sans problèmes de multiples épreuves d'athlétisme ayant une animation sonore modérée. Citons entre autres, les courses organisées par Aix Athlé, Aix S'élançe du lycée militaire et celle de l'Ironman connue internationalement, avec

le passage de milliers de sportifs dans les allées du parc de la Torse. A l'inverse, certains organisateurs de manifestations sportives ou certains propriétaires de manège de la Fête Foraine se singularisent en déversant sans retenue des flots de décibels sur le quartier et portent atteinte à la tranquillité et la santé des riverains. De même le parc de la Torse peu surveillé et les parkings y attenants, sont parfois des lieux propices à toutes sortes de dérives. Des fêtes étudiantes ou des réunions d'associations s'y déroulent et dans certains cas se transforment en réjouissances massivement sonorisées, quelquefois alcoolisées donnant lieu à des excès qu'il n'est pas utile de décrire ici.

### *Mesure d'émergence sonore*

Les différents CIQ (CIQ-EST d'abord puis CIQ Cézanne ensuite) ont toujours demandé d'être associé à une étude d'impact sonore du complexe Carcassonne afin de mesurer l'émergence sonore de la Fête Foraine. En 2007, Mme Joissains-Masini, Maire d'Aix en Provence, au cours d'une visite de quartier a décidé de répondre favorablement à cette demande formulée par le CIQ-EST. Les services techniques ont mandaté la société NORISCO pour effectuer une étude d'impact. L'émergence sonore mesurée était en deçà mais proche du seuil de nuisance légal et assez uniforme sur tout le quartier depuis les abords du stade jusqu'au voisinage de la zone verte.

Ces mesures ayant été effectuées il y a 10 ans, il semble naturel de vouloir les actualiser. D'une part parce que l'agenda choisi par NORISCO ne permet pas de réaliser des mesures en week-end ou en soirée quand la sonorisation des manèges était la plus forte et d'autre part parce que certaines normes de la législation antibruit ont été récemment modifiées. Une nouvelle étude d'impact avec la participation de fonctionnaires assermentés du Service d'Hygiène servirait à établir un cahier des charges approprié à la gestion du son dans notre quartier.

L'achat d'un sonomètre par le CIQ a été discuté puis abandonné car le choix de cet appareil est technique et son utilisation demande un minimum d'investissement. Enfin la mesure n'est opposable que si elle est effectuée en présence d'un huissier ou par un fonctionnaire assermenté. Dans un cas où une estimation du niveau d'intensité sonore suffirait, il est possible de se contenter d'un téléphone portable. Certains Smartphones réalisent en effet une mesure suffisamment fiable pour apporter des éléments pertinents d'appréciation. Une application gratuite, en libre accès, *NoiseCapture* devrait permettre de réaliser ces mesures et d'envoyer les données en temps réel sur un serveur du CNRS pour dresser une carte d'exposition au bruit. Cette carte de nuisance participative pourrait être créée par des bénévoles, à l'occasion d'un évènement particulièrement bruyant.

<https://actu.epfl.ch/news/une-app-pour-mesurer-l-environnement-sonore-dans-l/>  
<http://www2.cnrs.fr/presse/communiqu/5165.htm>

### *Le Stade Georges Carcassonne*

Le stade Carcassonne, appelé à l'origine stade municipal, est présenté comme le stade le plus ancien de la ville d'Aix en Provence. Au départ l'accompagnement sonore des manifestations sportives était modéré et limité aux commentaires généralement discrets du speaker. Le matériel était géré par les employés du stade. Actuellement l'animation sonore est le plus souvent confiée à un professionnel, prestataire de service qui dispose des moyens de sonorisation les plus performants. Le service des sports de la mairie remet au prestataire un règlement à respecter sans nécessairement vérifier la conformité des installations. En effet l'intensité sonore perçue peut varier significativement d'une épreuve sportive à l'autre avec dans certains cas, des excès manifestes. La Mairie est informée de ces dérives à posteriori par les plaintes des riverains.

Certains présidents de club possèdent une formation de manager en événementiel. Ils cherchent à obtenir un financement de la part de sponsors en échange de la promotion d'une marchandise. Cette promotion s'effectue à l'occasion d'un match par la diffusion de messages publicitaires. Le stade est transformé en « *showroom* » et l'épreuve sportive devient un spectacle entrecoupé d'annonces et d'attractions publicitaires. L'exemple le plus typique dans notre quartier est celui du club de football américain Aixois, les Argonautes. En 2015, le club a organisé plusieurs matchs animés par un speaker survolté avec une musique amplifiée où les basses fréquences atteignaient un niveau record. De l'aveu même du président du club, le niveau d'intensité sonore sur le stade s'élevait à 105 dB, ce qui correspond au niveau moyen d'un festival de rock. Des mesures effectuées avec le sonomètre d'un Smartphone saturaient à 90 dB dans le parc de la Torse. Il est clair que ce comportement est irresponsable en zone résidentielle. Une réunion avec le président du club et des responsables de la Mairie a permis de s'accorder sur une réduction des basses fréquences et une diminution de l'intensité des commentaires du speaker.

En 2017 les accords ont été respectés. Ce qui démontre à posteriori qu'en réglant correctement la sonorisation, les Argonautes peuvent jouer sur le stade Carcassonne sans amener tout un quartier. Mais la tentation pour un président de club peut demeurer très forte d'utiliser au maximum toute la puissance des amplificateurs mis à sa disposition. La solution la plus naturelle eut été que les matchs qui peuvent porter atteinte à la tranquillité publique puissent se dérouler dans un stade dédié, situé à l'écart des zones résidentielles. La ville en se dotant d'un PLU n'a pas saisi l'occasion qui se présentait de proposer un projet en ce sens. De ce fait, le risque de voir des compétitions sportives très bruyantes se tenir sur le Stade Carcassonne, restera présent.

## *La Fête Foraine*

La Fête Foraine ou Fête des Manèges érigée autrefois sur l'ancien espace Sextius-Mirabeau fut transférée sur les parkings du stade Carcassonne en 2000, JF Picheral étant Maire. L'installation de la Fête sur les parkings du stade avait été présentée à l'époque, comme transitoire, le temps que la Mairie trouve un nouveau site. Ce qu'elle ne trouva jamais.

La Fête Foraine resta assourdissante jour et nuit jusqu'en 2007 date à laquelle une étude d'impact sonore du site fut réalisée. Parallèlement, au cours d'une réunion préparatoire à la Fête Foraine, des discussions informelles entre des représentants du CIQ-EST et du syndicat des Forains ont amené ces derniers à prendre en considération les conclusions de l'étude d'impact et à reconnaître qu'une réduction de la sonorisation des manèges n'obère pas significativement l'activité commerciale des forains. L'idée d'une Foire silencieuse faisait son chemin. Depuis à chaque réunion préparatoire, les forains ont réaffirmé que durant la journée la sonorisation resterait modérée et que les manèges seraient complètement silencieux après 20h. Ces dispositions ont été respectées jusqu'en 2017, année où deux manèges ont délibérément refusé de respecter l'accord qui prévalait jusqu'ici. Plusieurs interventions du CIQ Cézanne, du syndicat des Forains et de la Mairie furent nécessaires pour que les deux forains récalcitrants obtempèrent.

Cela illustre la fragilité du compromis avec les Forains. Depuis deux ans, la Mairie semble avoir choisi de ne plus nous inviter à la réunion de préparation de la Fête Foraine et l'on peut sans doute attribuer en partie l'incident de 2017 à cette mise à l'index. La réunion regroupait chaque année le syndicat des forains et les riverains représentés par deux associations, le CIQ Cézanne et le CIQ Carcassonne. L'absence du CIQ Cézanne laisse le champ libre au CIQ Carcassonne

généralement très indulgent vis-à-vis des forains et aux forains eux mêmes qui sans contradicteurs, chercheront toujours à faire avancer leurs intérêts.

### ***Le Parc de la Torse***

Le Parc de la Torse est très prisé des Aixois et sert à l'entraînement de sportifs, «runners» ou «trailers». Grâce au Parc dit-on à la FFA, «Aix la belle endormie, s'est éveillée au sport en ville». Ce parc est généralement un lieu calme, propice à la promenade et la réflexion. Mais parfois des manifestations festives retentissantes s'y déroulent et mettent le quartier au supplice. Les nuisances que l'on rencontre sont génériques de celles observées dans les parcs publics ouverts et peu surveillés. Le règlement affiché est ignoré car la verbalisation est rarissime. Dans certains cas laissés à l'appréciation du Maire, une dérogation peut être accordée. Généralement la mairie ne communique pas sur le contenu de l'arrêté dérogatoire mais souligne que si un trouble manifeste à l'ordre public est avéré, l'autorisation peut être révoquée. Toute la difficulté pour le plaignant sera de démontrer qu'il y a trouble manifeste et que le Code de Santé Publique n'est pas respecté.

La Police n'est en général pas équipée de sonomètres. Mais dans un article de la Provence en 2015, le conseiller municipal chargé de l'hygiène et de la santé publique, déclarait que quatre fonctionnaires de la ville sont assermentés et équipés de sonomètres agréés pour effectuer des contrôles. Si les nuisances dépassent 5 dB au-dessus du bruit de fond le jour, et 3 la nuit, on est en présence d'une infraction qui sera verbalisée comme un bruit de voisinage.

Parmi les responsables de manifestations qui se sont transformées en tapage caractérisé, on découvre avec surprise l'association Emmaüs en 2015. Certaines associations d'étudiants organisent aussi sur les parkings des réunions d'intégration fracassantes qui peuvent évoluer en beuveries.

La Mairie doit sanctionner sans hésitation ces associations qui portent atteinte à la tranquillité publique.

### ***Bruits des transports routiers et zone 30***

La zone 30 vise à favoriser les modes de déplacements doux. La réduction de la vitesse des véhicules motorisés à 30km/h améliore la sécurité des piétons et cyclistes en diminuant la distance de freinage. Le bruit de roulement des véhicules motorisés est également fortement atténué. La zone 30 est donc un élément important de la lutte contre les nuisances sonores. Elle se distingue d'une simple limitation de vitesse à 30km/h par un aménagement spécifique des infrastructures routières. Dans le quartier, 3 secteurs de zone 30 ont été définis. Les zones 30 Fontaine-Roc Fleuri, Ecoles de la Torse et Cassin Sud. Elles sont en cours de réalisation.

### ***Quelques désaccords assez profonds avec la Mairie***

La lutte contre les nuisances sonores, est placée sous la responsabilité du Maire qui s'appuie sur l'arrêté municipal 1502. L'arrêté fixe des règles strictes s'appliquant à tous les bruits de voisinage en particulier ceux d'une musique amplifiée. Mais une nébuleuse de dérogations permet à certains organisateurs de s'affranchir de toute limite, ce qui rend illisible en grande partie, l'action de la municipalité dans la prévention des risques liés au bruit. La législation et les pratiques municipales seront probablement amenées à se mettre en conformité avec le décret 2017-1244 paru récemment au Journal Officiel.

*Décret n° 2017-1244 du 7 août 2017 relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés*

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/8/7/SSAP1700132D/jo/texte>

Le CIQ demande d'être associé à nouveau et régulièrement à la réunion de préparation de la Fête Foraine organisée chaque année par la Mairie. C'est le seul

moment où les riverains peuvent, face au syndicat des Forains, rappeler leur exigence d'une Fête Foraine silencieuse. Le recours aux réunions de concertation pour résoudre les problèmes de la cité, devrait être toujours privilégié et par principe généralisé chaque fois que cela s'avère nécessaire, la Mairie y jouant son rôle de médiateur.

Enfin il faut rappeler que la proposition du CIQ Cézanne d'introduire la problématique du bruit des activités de loisir dans les documents d'urbanisme de la ville d'Aix avec l'aménagement d'un champ de foire, n'a pas été retenue. Le principe du transfert sur un autre site de la Fête Foraine longtemps débattu, ne semble plus d'actualité. Il faut prendre acte que la municipalité depuis 10 ans, a préféré apporter des réponses dilatoires aux propositions du CIQ plutôt que s'intéresser au fond. Le projet de construction d'un Centre de Secours sur les parkings du Stade Carcassonne, sous-entendant initialement un déménagement de la Fête Foraine, apparaît aujourd'hui comme un stratagème d'une grande duplicité.

### ***Bien défendre nos droits***

La défense des intérêts de notre quartier en matière de nuisance sonore doit privilégier principalement la négociation sans concession à partir d'objectifs clairs. Demander une étude d'impact sonore, comme la loi l'autorise, peut faire partie de ces objectifs. En outre pour renforcer notre argumentaire dans une discussion, disposer d'une carte d'exposition au bruit serait un atout. Susciter la publication dans la presse d'un article sur la gestion du bruit dans la commune améliorerait notre visibilité. Enfin coopérer avec une association spécialisée dans la lutte contre le bruit nous permettrait sans doute de bénéficier d'un effet synergique.

Une association comme la notre n'a pas forcément la compétence voulue pour s'engager dans un combat judiciaire. La longue

procédure menée par l'Union Nationale de la Propriété Immobilière des Bouches du Rhône, pour faire cesser les graves nuisances du Forum des Cardeurs, illustre bien toute la complexité d'une action frontale. Malgré cette difficulté, le recours à une instance judiciaire ne doit pas être à priori écarté si toute négociation s'avérait impossible.

[www.unpi13.org/](http://www.unpi13.org/)

<http://aix-pensees.over-blog.com/2015/03/forum-des-cardeurs-nouvelle-piece-au-dossier.html>

Concernant le cas de la Fête Foraine, son déplacement pourrait redevenir un sujet prioritaire si les excès constatés en 2017 se renouvelaient. Il faut savoir que les Forains constituent un groupe de pression très efficace. Ils peuvent bloquer une ville en représailles à une décision qui leur déplairait. De nombreux exemples dans l'actualité montrent que les Forains ne cèdent que face à une volonté politique affirmée.

<http://archives.nicematin.com/france/blocage-de-rouen-repli-des-forains-qui-refusaient-le-deplacement-de-la-fete.2366825.html>

Octobre 2017



## Glossaire et Références Générales

*Arrêté municipal 1502*

<http://www.aixenprovence.fr/Nuisances-sonores-et-activites-professionnelles>

*Article de la Provence mentionnant les fonctionnaires assermentés munis de sonomètres*

<http://www.laprovence.com/article/actualites/3510854/quand-le-bruit-la-nuit-devient-un-vrai-cauchemar.html>

*Cartographie des bruits*

<http://www.arcgis.com/apps/View/index.html?appid=098ce1a050c5480f8fd99e4207a8b820>

<http://www.agglo-paysdaix.fr/environnement/air-bruit/bruit/mode-demploi-des-cartes-du-bruit.html>

*CIQ-EST*

Comité d'Intérêt de Quartier des Quartiers Est. Jusqu'en 2007 ce CIQ regroupait les quartiers Fontenailles et la Torse. Il a donné naissance au CIQ du Pont de Béraud et au CIQ Cézanne.

*Echelle de niveaux sonores et durées d'exposition*

[http://www.pianoetguitare.com/acoustique/niveaux\\_sonores.html](http://www.pianoetguitare.com/acoustique/niveaux_sonores.html)

*Emergence sonore*

Ce qui dépasse en décibel du bruit de fond, calculé à partir du niveau d'intensité sonore *Intensité sonore* donne la force du bruit.

Echelle linéaire

*Niveau d'intensité sonore* en décibels, Echelle logarithmique

[http://mbrivet.free.fr/docs/terminaleS\\_partie1/niveau\\_intensite\\_sonore.pdf](http://mbrivet.free.fr/docs/terminaleS_partie1/niveau_intensite_sonore.pdf)

<http://www.akustar.com/dossiers/2foismoins.htm>

*FFA*

Fédération Française d'Athlétisme

*NoiseCapture*

[https://play.google.com/store/apps/details?id=org.noise\\_planet.noisecapture&hl=fr](https://play.google.com/store/apps/details?id=org.noise_planet.noisecapture&hl=fr)

*NORISKO*

Société qui mesurait les bruits émis dans l'environnement. Cette société ne pratique plus ce type de mesures.

*Observatoire du bruit*

[http://www.airpaca.org/sites/paca/files/publications\\_import/files/141000\\_AirPACA\\_CPA\\_bilan\\_Obs\\_bruit\\_2013\\_net.pdf](http://www.airpaca.org/sites/paca/files/publications_import/files/141000_AirPACA_CPA_bilan_Obs_bruit_2013_net.pdf)

*PLU*

Plan Local d'Urbanisme

*Rôle du Maire*

<http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guid06.pdf>

*Santé Publique*

<http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/activites-humaines/article/prevention-des-risques-lies-au-bruit>

*Showroom*

Salle d'exposition

*Sonomètre*

Appareil qui mesure en décibels un niveau de pression acoustique

*Runner*

Coureur à pied sur route

*Trailer*

Coureur à pied dans la nature avec dénivelé important.

*Transport doux*

Les transports doux désignent tous les modes de transports sans moteur thermique.

*Zone Calme*

Zone à faible exposition au bruit où l'autorité souhaite en maîtriser l'évolution

*Zone 30*

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Zone\\_30](https://fr.wikipedia.org/wiki/Zone_30)